Conseiller en prévention - Niveau II : module d spécialisation

Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

94h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Cette formation est conforme au Livre II-Titre 4 du Bien-Etre au Travail portant sur la formation des Conseillers en prévention des services internes et externes po prévention et la protection au travail.

La loi du 4 août 1996, relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en son A.R. d'exécution du 27 mars 1998, impose aux entreprises de créer interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) et de désigner un Conseiller en prévention. Ce dernier, pour pouvoir effectuer efficacement ses missions, d connaissance de la législation relative au bien-être, mais aussi posséder les compétences techniques et scientifiques requises. Le niveau exigé dépend de la nature des r engendrés par l'activité de l'entreprise.

Pour devenir Conseiller en Prévention Niveau II, il est obligatoire de réussir le module Multidisciplinaire de base Niveau II et le module de Spécialisation Niveau II

Conditions d'accès

• être porteur de l'attestation de réussite du module Multidisciplinaire de base Niveau II

Programme

Module de Spécialisation Niveau II : (Annexe II.4.4 du Livre II-Titre 4 du Bien-Etre au Travail.)

Connaissances générales:

-Hygiène, ergonomie, psychologie du travail, stratégie d'évaluation des risques, réglements, normes de sécurité, logistiques, stratégies de formation, d'information et d communication, gestion de la sécurité, santé et de la qualité

Domaines spécifiques:

- risques mécaniques, directive machine, nouvelles technologies, risques électriques, produits chimiques dangereux, plans d'urgence, explosion, incendie, sécurité char construction

Liège - Sainte-Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège

04 229 84 20

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 8h15 à 21h45

Le vendredi : de 8h15 à 17h15

04 229 84 30

formation.continue@centreifapme.be

Type d' inscription

Par e-mail

Conditions d'admission

Être porteur de l'attestation de réussite du module Multidisciplinaire de base Niveau II

Bon à savoir

Module de spécialisation: L'auditeur doit présenter des examens écrits.

Pour réussir sa session, il devra:

avoir rentré les travaux demandés à temps et à heure

avoir obtenu 50% des points par module

avoir obtenu 60% au total général

En cas de réussite, l'auditeur devra rédiger et défendre un TFE devant un jury multidisciplinaire. Par ce travail, le candidat démontre sa capacité à mettre en prat connaissances et compétences acquises. La cote de réussite est de minimum 60% des points.

La formation est reconnue par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Consultez l'ensemble du catalogue de formations continues du Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers sur le site webwww.formation-continue.be *(https://www.formation continue.be/)* .

Pour tout renseignement, contactez-nous au 04/229.84.20 ou via formation.continue@centreifapme.be